

Lettre de mission de Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, à Hervé Gaymard, Député

*Liberté Egalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

25 SEP. 2008

Monsieur Hervé GAYMARD
Ancien ministre
Président du conseil général de la Savoie
Député de la Savoie
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

MFA/CC/20596

Monsieur le Ministre,

La loi du 10 août 1981 relative au prix du livre demeure, plus de vingt cinq ans après son adoption, un élément essentiel de régulation pour l'industrie du livre et le commerce de la librairie. Elle jouit du soutien des pouvoirs publics et de la quasi unanimité des professionnels qui en apprécient les effets bénéfiques pour le maintien d'une offre éditoriale variée et d'un réseau de diffusion diversifié et de qualité. L'adoption d'une législation comparable par de nombreux partenaires étrangers de la France, notamment en Europe, est une preuve supplémentaire de l'intérêt d'un tel mécanisme tarifaire.

Toutefois, le développement rapide des technologies numériques est de nature, comme pour d'autres industries culturelles, à modifier les équilibres établis au sein de la chaîne du livre, lesquels reposent, en large partie, sur le prix unique.

Les nouvelles pratiques de lecture, issues de l'univers numérique, mettent en question l'adaptation de la législation sur le prix unique pour une offre de biens dématérialisés. L'apparition de nouveaux acteurs de la vente du livre est source tout à la fois de nouvelles pratiques commerciales et d'incertitudes juridiques. Le prix du livre, enfin, ne peut échapper aux interrogations produites chez nos concitoyens par un sentiment objectif de contraction de leur pouvoir d'achat.

C'est pourquoi j'ai voulu placer l'actualité de la loi du 10 août 1981 au premier rang des préoccupations du Conseil du livre, que je viens d'installer le 30 juin dernier et dont j'assume la présidence. Dans le cadre de ce Conseil, avec l'accord de ses membres et l'assentiment de la commission des affaires sociales et culturelles de l'Assemblée nationale, j'ai souhaité vous confier une mission d'évaluation de l'ensemble des effets de la loi sur le prix unique. Dans une perspective historique et internationale, vos travaux devront permettre d'apprécier l'adaptation de la loi à la régulation du marché actuel du livre et de proposer des solutions innovantes pour l'avenir.

... / ...

3, rue de Valenciennes, 75003 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

Vous animerez un groupe de travail constitué des membres du Conseil du livre et des personnalités extérieures susceptibles d'éclairer vos travaux.

Avec leur concours, vous mènerez toutes les auditions auxquelles il vous semblera utile de procéder auprès des acteurs français et étrangers. Vous pourrez aussi vous rapprocher de la commission du conseil du livre chargée de la mise en oeuvre du rapport de Bruno Patino consacré au livre numérique, afin d'étudier de manière coordonnée les éléments du rapport consacrés au prix unique.

Les services de la Direction du livre et de la lecture sont mis à votre disposition pour l'organisation pratique et la documentation de votre mission.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir remettre et commenter une première note d'orientation lors du Conseil du livre de novembre 2008 et de rendre vos conclusions définitives pour le Salon du livre de 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Je suis à votre disposition.

Christine ALBANEL

